



COMMUNE DE CRESSIER

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 45'000.00 pour la création d'une nouvelle tombe du souvenir au cimetière de Cressier

Conseil général du 25 septembre 2025 - point 5 de l'ordre du jour

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

La création d'une « tombe du souvenir » au sein du cimetière communal vise à offrir un lieu de mémoire collectif, digne et respectueux. Ce nouveau monument remplacera l'actuel qui se trouve dans la partie supérieure du cimetière.

2. Développement

Figurant au plan des investissements 2025, ce monument sera également complété par un livre des souvenirs, permettant aux familles de faire figurer le nom de la défunte ou du défunt au moyen d'une plaquette.

Un aménagement paysager harmonieux sera également réalisé avec des arbres parasols ainsi que différents types d'arbustes. Deux bancs seront également installés. Un croquis annexé au présent rapport vous montrera le projet tel qu'il sera réalisé.

Le monument actuel sera quant à lui scellé et conservé à son emplacement initial.

3. Détail financier

Le détail des travaux à réaliser se décompose de la manière suivante :

Désignation	Montant (CHF)
Désaffectation du quartier du cimetière	6'500.00
Génie civil	6'600.00
Matériel pour la réalisation de la fosse	900.00
Matériel pour la réalisation de la partie supérieure du monument	23'000.00
Sous-Total 1	37'000.00
Divers et imprévus	4'000.00
TVA 8.1%	3'321.00
Total arrondi à	45'000.00

Il convient également de préciser que le montant des travaux ci-dessus, sera subventionné par un prélèvement au fonds Varo pour la totalité de la dépense, ceci rendant l'opération neutre dans le cadre du calcul du frein à l'endettement.

4. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter l'arrêté que nous vous proposons.

Cressier, le 8 septembre 2025

Conseil communal

Annexe : ment.